

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 2 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire lundi 8 avril 2024 à 19 heures 00, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Secrétaire de séance : Sandra Roche

I - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Il est demandé de corriger le mot « après » par « auprès » au point 3 « Mandat au centre de gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organismes syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ».

Le projet du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars à été approuvé à l'unanimité des membres.

II - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2023 DES BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXE DE L ASSAINISSEMENT ET DE L IRRIGATION.

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune, les budgets annexes de l'assainissement et de l'irrigation de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte administratif dressé par le Maire.

Considérant que les comptes administratifs dressés par le Maire font apparaitre qu'ils ont été normalement administrés pendant le cours de l'année 2023, que le recouvrement de toutes les créances a été poursuivi et qu'il n'ordonne que les dépenses utiles ou justifiées.

Considérant que tous les comptes ont été vérifiés et étant conformes au compte de gestion dressé par le receveur, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres

APPROUVE le compte administratif de la commune de l'exercice 2023 du Maire et le compte de gestion du receveur s'élevant à :

Résultat de l'exercice :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	800 776.91 €
Recettes :	1 090 635.79 €
Soit un excédent de :	289 858.88 €
Report 2022 de :	130 851.87 €
Soit un solde de :	+ 420 710.75 €

Section d'investissement :

Dépenses :	284 256.59 €
Recettes :	449 205.14 €
Soit un excédent de :	164 948.55 €
Report 2022 de :	- 216 276.66 €
Soit un solde de :	- 51 328.11 €

Report RAR dépenses 207 800 €

Report RAR recettes 437 €

Solde de 207 363 €

Soit un besoin de financement de – 258 691.11 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter au budget général 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

en Investissement Recettes, au compte 1068, une partie de l'excédent de fonctionnement : 258 691.11 €
en Investissement Dépenses, au compte 001, le solde cumulé de 51 328.11 €
en recette de fonctionnement, au compte 002, le reste d'excédent de fonctionnement : 162 019.64 €

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2023 du Maire et le compte de gestion du receveur s'élevant à :

Résultat de l'exercice :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 121 494.53 €
Recettes : 121 056.60 €
Soit un déficit de : - 437.93 €
Report 2022 de : 3 623.16 €
Soit un solde de : 3 185.23 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 515.29 €
Recettes : 24 233.00 €
Soit un déficit de : - 24 282.29 €
Report 2022 de : 32 962.18 €
Soit un solde de : 8 679.89 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter au budget annexe de l'assainissement 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

en recette d'investissement, au compte 1068, le solde cumulé du fonctionnement : 3 185.23 €
en Investissement Recettes, au compte 001, le solde cumulé de 8 679.89 €

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'irrigation de l'exercice 2023 du Maire et le compte de gestion du receveur s'élevant à :

Résultat de l'exercice :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 41 905 .67 €
Recettes : 40 708.63 €
Soit un déficit de : - 1 197.04 €
Report 2022 de : 1 981.15 €
Soit un solde de : 784.11€

Section d'investissement :

Dépenses : 16 578.56 €
Recettes : 18 173.00 €
Soit un excédent de : 1 594.44 €
Report 2022 de : 1 646.33 €
Soit un solde de : 3 240.77 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter au budget annexe de l'irrigation 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

en recette de fonctionnement au compte 002, le solde de 784.11 €
en recette d'investissement, au compte 001, le solde de 3 240.77 €

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	1 121 612.00 €
Section d'investissement en recettes et en dépenses	829 269.24 €

IV - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de l'assainissement
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2024 de l'assainissement :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	61 430.00 €
Section d'investissement en recettes et en dépenses	56 919.45 €

V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 annexe de l'irrigation
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2024 de l'irrigation :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	44 653.11 €
Section d'investissement en recettes et en dépenses	21 431.77 €

VI - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2024

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE les taux des taxes pour l'année 2024 comme suit :

TAXES	base d'imposition	Taux 2024	Produit fiscal à taux constants
HABITATION	381 500	6.00	23 271
FONCIERE Bâti	810 400	37.28	302 117
FONCIERE Non Bâti	32 000	68.83	22 026
TOTAL			347 414

VII - VOTE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite au passage à la M 57 il n'y a plus de ligne en dépenses imprévus.

Le conseil municipal doit définir la politique de fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement

Le conseil municipal peut autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre à la collectivité le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster au mieux, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits budgétaires, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. A l'unanimité des membres le conseil municipal adopte la fongibilité des crédits pour 2024.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Marie Salles indique qu'à la suite de la lettre adressée au conseil départemental au sujet de la demande de limitation de vitesse sur la route des résistants, Benoit Secrestat, conseiller départemental, s'est déplacé en présence de Monsieur Le Maire afin de constater le flux important et la vitesse inappropriée à la configuration de l'environnement

Les riverains demandent que la vitesse autorisée soit abaissée à 50 km/h. Il appartiendra à la municipalité d'étudier à l'aide de quels moyens cette limitation pourra être respectée.

Sandra Roche souligne qu'une demande similaire de limitation de vitesse a été faite au niveau de la voie communale 204, route Guy Georgy, en effet les riverains se plaignent d'une circulation trop rapide sur cette route.

Nathalie Lavergne présente la demande faite par les associations Amicale Laïque et Jardins de La Roque Gageac de pouvoir bénéficier d'une enveloppe du budget participatif pour mettre en œuvre leur projet d'exposition sur les oiseaux qui auraient lieu en septembre 2024.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500.00€ versée à ces 2 associations pour l'élaboration de ce projet.

Nicolas Guillemet signale que les conseillers délégués au SIVOS se réuniront pour discuter des emplois du temps du personnel SIVOS.

Michèle Courbrant ayant remis une lettre à M le Maire annonce sa démission du poste de première adjointe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.